

Veuillez remplir ce formulaire pour demander un bulletin de vote spécial permettant de voter par la poste pour les élections municipales de 2026. Vous pouvez transmettre le formulaire rempli entre le **1^{er} septembre et le 15 septembre 2026 à 16 h 30**, par courriel à elections@ottawa.ca, ou par la poste ou en personne à l'adresse suivante :

Bureau des élections de la Ville d'Ottawa
 1221, chemin Cyrville, unité B
 Ottawa (Ontario) K1J 7S8

Veuillez écrire lisiblement. Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque (*).

*Nom et coordonnées du demandeur

Prénom(s) figurant sur la liste électorale

Deuxième prénom s'il figure sur la liste électorale

*Nom de famille ou nom unique figurant sur la liste électorale

*Coordonnées (adresse courriel et numéro de téléphone)

*Adresse habitante

Bureau/Unité	*Numéro	*Rue	
*Municipalité		*Province	*Code postal (A9A 9A9)

*Adresse postale Même que l'adresse habitante

Bureau/Unité	Numéro	Rue	
Municipalité	Province / État / Région	Pays	Code postal / Code ZIP

*Déclaration du demandeur

Je, soussigné(e), déclare par la présente avoir la citoyenneté canadienne, avoir atteint l'âge de 18 ans le jour du scrutin (26 octobre 2026) ou avant, avoir le droit de voter à la présente élection, conformément aux faits et aux renseignements indiqués ci-dessus et comprendre les conséquences de cette déclaration.

Par conséquent, je demande par la présente un bulletin de vote spécial permettant de voter par la poste. Je comprends que je ne peux voter qu'une seule fois aux élections municipales de 2026 et que le fait de remplir et de renvoyer le bulletin de vote spécial par la poste comptera comme un vote.

*Signature du demandeur	*Date (aaaa/mm/jj)
-------------------------	--------------------

Remarque : En vertu de l'article 89 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, commettre, ou tenter de commettre ce qui suit constitue une infraction :

- voter sans avoir le droit de le faire;
- voter plus de fois que ne le permet la loi;
- voter soi-même, alors que l'on a nommé un mandataire pour voter à sa place;
- fournir un bulletin de vote à quelqu'un sans en avoir l'autorisation;
- remettre, pour qu'il soit déposé dans l'urne, un morceau de papier autre que le bulletin de vote qui a été remis;
- accepter un pot-de-vin pour voter d'une certaine façon ou pour ne pas voter.

Une personne qui est déclarée coupable d'une infraction en vertu de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* peut être passible des peines suivantes en plus de toute autre peine prévue par la Loi :

- Une amende d'au plus 25 000 \$;
- L'inhabilité à voter ou à se présenter à la prochaine élection ordinaire;
- Un emprisonnement d'au plus six mois.

RÉSERVÉ À L'USAGE INTERNE

Résultat de la demande (doit être rempli par la greffière municipale ou son mandataire)

Cette demande est : **approuvée** **refusée**

La greffière municipale ou son mandataire doit indiquer ci-dessous les raisons du refus.

Signature de la greffière municipale ou de son mandataire

Date (aaaa/mm/jj)